

GUIDE PRATIQUE TÉLÉEXPERTISE

SOMMAIRE

FICHE 1 : Présentation de la téléexpertise

FICHE 2 : L'annuaire régional des experts

FICHE 3 : Effectuer une demande de téléexpertise



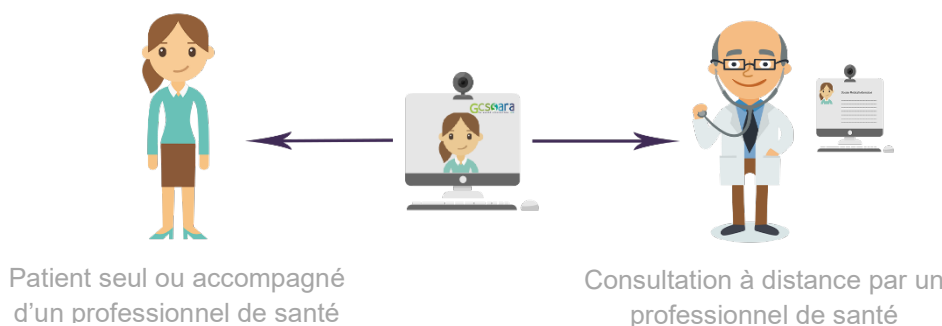
TÉLÉEXPERTISE

GENÉRALITÉS

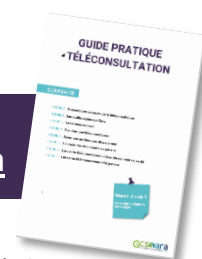
Les actes de télémédecine sont des **actes médicaux réalisés à distance**, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication (*article L. 6313-1 du Code de la santé publique*).

Parmi eux :

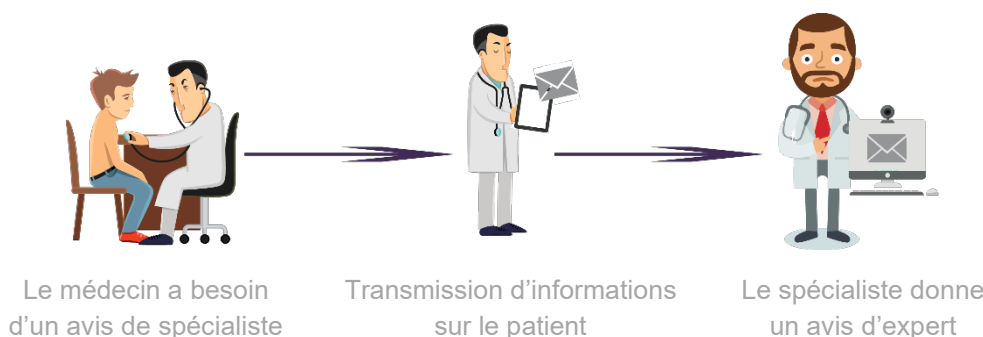
- **La téléconsultation** a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation ;



Pour en savoir plus sur la téléconsultation,
consultez notre **Guide pratique téléconsultation**



- **La téléexpertise** a pour objet de permettre à un professionnel médical (dit « requérant ») de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux (dits « requis ») en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.



L'Assurance Maladie rembourse les actes de téléconsultation depuis le 15 septembre 2018 et les actes de téléexpertise depuis le 10 février 2019.

L'acte est facturé au même tarif et remboursé comme une consultation classique.

Des **codes de facturation** ont été créés à cet effet ([Voir rubrique Facturation](#)).



Pour en savoir plus sur les **pré-requis les préparatifs et le déroulé de la téléconsultation**, se référer à la fiche mémo « **Téléconsultation et Téléexpertise mise en œuvre** » de la HAS

Qui peut pratiquer une téléexpertise ?

Tout médecin peut recourir à la téléexpertise, quels que soient sa spécialité, son secteur d'exercice et son lieu d'exercice, en ville ou en établissement (cabinet de ville, maison de santé, centre de santé, établissement sanitaire et médico-social...). Une téléexpertise peut, par exemple, impliquer un médecin généraliste et un médecin spécialiste ou deux médecins spécialistes qui ont besoin d'échanger à propos d'un diagnostic, d'une lecture d'analyses ou sur la pertinence d'examens complémentaires à réaliser afin de décider du traitement le plus adapté par exemple.

Conditions de remboursement par l'Assurance Maladie

Il doit y avoir un « médecin requérant » et un « médecin requis »

Pour le moment la téléexpertise est limitée aux patients :

- en affection longue durée (ALD),
- atteints de maladies rares,
- résidant en zones dites sous denses et dès lors qu'ils n'ont pas de médecin traitant ou rencontrent des difficultés à consulter rapidement,
- résidant en Ehpad ou dans des structures médico-sociales,
- détenus

Contrairement à la téléconsultation, la téléexpertise n'exige pas un échange avec de la vidéo : c'est un **échange en direct ou en différé entre deux médecins**, via une messagerie sécurisée.

Les patients doivent être informés sur les conditions de réalisation de la téléexpertise et avoir donné leur consentement après avoir reçu ces informations.

La téléexpertise doit être réalisée dans des conditions permettant de garantir :

- La sécurisation des données transmises (confidentialité, protection des données personnelles...)
- Et la traçabilité de la facturation des actes réalisés,
- L'équipement doit être adapté à l'usage de la téléexpertise avec une couverture des services nécessaires (images, photographies, tracés, etc.)
- Les échanges dans le cadre de la téléexpertise entre le médecin requérant et le médecin requis doivent s'appuyer sur le recours à une messagerie sécurisée de santé.
- Compte rendu obligatoire à la fin

Deux niveaux de téléexpertise

Niveau 1

Ne nécessite pas la connaissance préalable du patient : il s'agit d'une « question simple »

- 📍 Interprétation d'une photographie de tympan, ou de pathologie amygdalienne,
- 📍 Lecture d'une rétinographie,
- 📍 Étude d'une spirométrie,
- 📍 Lecture de photos pour une lésion cutanée, pour le suivi d'une plaie chronique d'évolution favorable,
- 📍 Titration des Beta bloquants dans l'insuffisance cardiaque,
- 📍 Interprétation d'un ECG
- 📍 Surveillance cancérologique simple selon les référentiels.

Niveau 2

Il s'agit d'un avis « circonstancié ». Il nécessite la connaissance préalable du patient

- 📍 Surveillance en cancérologie dans le cadre de la suspicion d'une évolution,
- 📍 Suivi d'une plaie chronique en état d'aggravation
- 📍 Suivi d'évolution complexe de maladie inflammatoire chronique
- 📍 Adaptation d'un traitement anti épileptique
- 📍 Bilan pré chimiothérapie, lors de son initiation,

Facturation



Pour en savoir plus sur la facturation des téléexpertises, consulter le [site de l'Assurance Maladie](#)

Niveau 1

La clef de cotation est TE1

- 📍 Le médecin requérant est rémunéré **5€** pour la demande
- 📍 Le télé expert **12€** pour la réponse
- 📍 Le maximum facturable est de 4 actes par an pour le même patient et même télé expert

Niveau 2

La clef de cotation est TE2

- 📍 Le médecin requérant est rémunéré **10€** pour la demande
- 📍 Le télé expert **20€** pour la réponse
- 📍 Le maximum facturable est de 2 actes par an pour le même patient et même télé expert



Le requérant est payé directement par la Caisse (de façon annuelle) avec un maximum de 500 € par an quel que soit le nombre de requêtes assurées

L'ANNUAIRE RÉGIONAL DES EXPERTS

Le Gcs Sara référence des professionnels de santé qui se déclarent volontairement et de manière autonome comme « expert ». N'importe quel professionnel de santé, de toute profession, peut ainsi contribuer. En effectuant cette démarche, il est donc susceptible d'être sollicité pour des avis, mais n'a pas une obligation contractuelle de répondre à la demande.

La déclaration se fait en se connectant à www.sante-ara.fr/teleexpertise

Téléexpertise

Je souhaite apparaître dans l'annuaire régional des experts.

Cocher la case.

Un ensemble de champs supplémentaires apparaît alors et vous permet de préciser votre activité

En quelques lignes vous pouvez décrire votre activité.

Description de mon activité

Décrire ici votre activité d'expert, afin d'orienter au mieux les demandeurs. Ces informations

Tout avis en dermatologie

Il est **IMPÉRATIF** de décrire aussi les limites de demandes d'avis pour lesquels vous ne souhaitez pas répondre ainsi que le territoire

Il est possible de décrire les prérequis que vous exigez en texte libre et/ou en rajoutant des pièces jointes (par exemple un formulaire pdf, word...)

Documents et prérequis exigés

Décrire ici les prérequis éventuels exigés de vos demandeurs : documents à joindre, éléments indispensables autour du patient, etc...

Photo de la zone problématique

Vous pouvez aussi télécharger ci-dessous vos propres modèles de documents que le demandeur pourra remplir et vous renvoyer.

Choisir un fichier

Vous n'avez pas de modèle de document prérequis.

Exemples : pré-requis cliniques, histoire de la maladie, antécédents,...

Il est possible d'apparaître dans l'annuaire, mais d'utiliser un autre outil de téléexpertise que MonSisra. Le demandeur sera alors redirigé vers l'outil de l'expert

Outil de télé-médecine

Je souhaite recevoir et répondre à mes demandes via  MonSisra (télécharger l'application sur www.monsisra.fr)

Je renseigne l'url d'un autre outil

(contacter l'assistance Sisra pour plus d'informations)

Gestion des demandes autour d'un patient

Je souhaite que les demandes en télé-médecine qui me sont adressées contiennent l'identité du patient



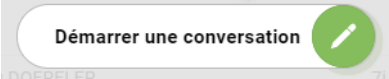
Je laisse la possibilité au demandeur d'anonymiser ses demandes de télé-médecine

Vous pouvez exiger, ou non, que le requérant sélectionne dans le référentiel régional l'identité du patient lors de sa demande

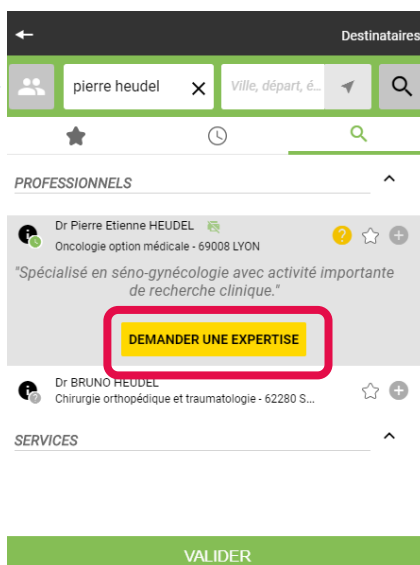
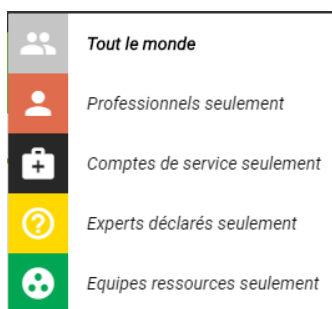


L'enregistrement de ces informations se fait automatiquement au fur et à mesure que vous les remplissez

EFFECTUER UNE DEMANDE DE TÉLÉEXPERTISE

- 1 Depuis  **MonSisra**, onglet « **Ma messagerie** » cliquez sur le 
- 2 Puis sur 
- 3 Les **zones de recherche** vous permettent de rechercher un expert par nom et/ou spécialité et/ou ville/code postal. En cliquant sur la ligne d'un professionnel, une description de son expertise apparaît ainsi qu'un bouton « Demander une Expertise ». Cliquez sur ce bouton.

Il est possible de filtrer les résultats par type

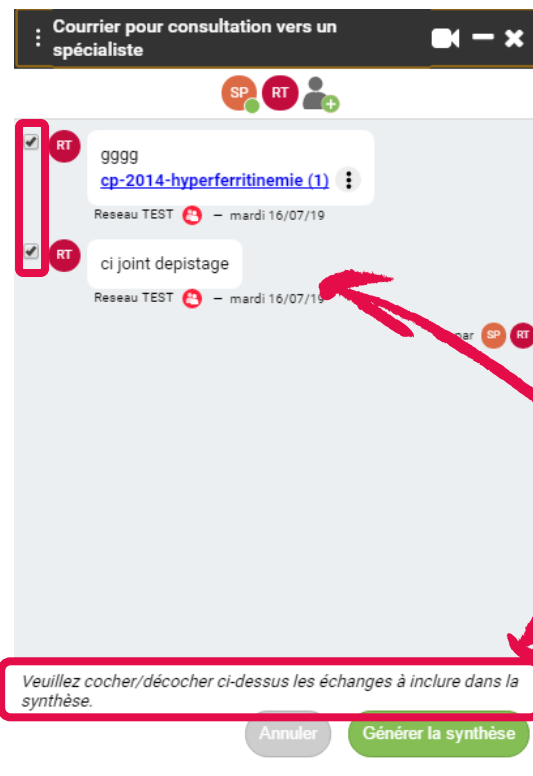
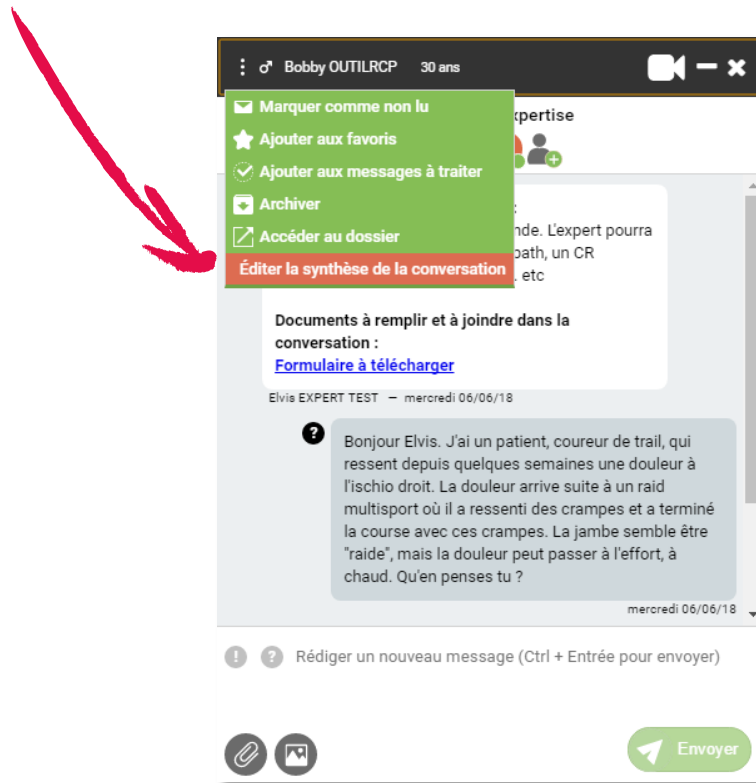


- 4 Vous serez invité à l'étape suivante à renseigner **l'identité du patient** (de manière obligatoire ou facultative selon les préférences de l'expert).
- 5 Enfin, une conversation démarre avec un message envoyé au nom du médecin expert, qui vous indique les prérequis qu'il exige, en texte libre et/ou documents à télécharger à et lui renvoyer. Vous pouvez poser votre question, joindre des documents, photos...



6

A n'importe quel moment, il est possible de **générer une synthèse de conversation PDF**, qui reprend l'ensemble de la conversation et des pièces jointes échangées. Vous avez la possibilité de récupérer ce document ou de l'envoyer à quelqu'un d'autre.



Vous pouvez sélectionner les éléments à intégrer à cette synthèse